



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-huit novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline et LAFaurie Lucie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFaurie Lucie.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, RAJAT Sonia, GODARD Léo et COUBLE Alexis.

POUVOIR(S) : M. RAYMOND Jean-Claude par M. Alexis COUBLE, M. GUILLOT Lucien par M. GLATZ Jean-Pierre, Mme LAMOTTE Florence par M. GODARD Léo, Mme LAFaurie Lucie par M. BURELLIER Jean-Michel.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Révision des tarifs publics pour 2024
- Acquisition du tènement immobilier appartenant à l'indivision SERRE, sis Rue Jean Boyer.
- Missions de maîtrise œuvre pour requalification place de Verdun et aménagement du carrefour Rue Jean Boyer et Rue de l'Aurore : demande de financement dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Budgets communaux : Décisions Modificatives
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle faite par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Modification de droit commun du PLU Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

- Fixe les tarifs des concessions funéraires comme suit, à compter du 1er janvier 2024 :

a) concession pleine terre 2,40m² (2,40 m de long sur 1 m de large)

- Concession 15 ans : 2,4 m² x 116.25 € soit 279 €.
- Concession 30 ans : 2,4 m² x 183.75 € soit 441 €.

b) concession pleine terre 4,80m² (2,40 m de long sur 2 m de large)

- Concession 15 ans : 4.8 m² x 116.25 € soit 558 €
- Concession 30 ans : 4.8 m² x 183.75 € soit 882 €

c) Concession cavurne

- Concession 15 ans : 0.90 m² x 106.66 € soit 96 €
- Concession 30 ans : 0.90 m² x 196.66 € soit 177 €

d) Concession Case de columbarium

- Concession d'une durée de 15 ans : pour une case : 438 €.
- Concession d'une durée de 30 ans : pour une case : 948 €.

Il est également précisé que les cases de columbarium seront délivrées uniquement sur présentation par la famille d'un acte de décès. Elles ne seront plus délivrées par anticipation.

TARIFS DROITS DE PLACES MARCHES-FOIRES ET BORNES ELECTRIQUES

- Maintient les tarifs des droits de place pour foires, marchés, fêtes :

*** FOIRES ET MARCHES :**

- par banc = 0.50 € le ml
- Camion/remorque magasin (< 3T.500) = 0.80 € le ml
- Camion Food truck, Pizzas, Crêpes avec utilisation électricité = 10.00 € / jour
- Une réduction de 50 % est consentie aux abonnés, payable par trimestre d'avance.
- Forfait camions outillage et articles ménagers = 55.00 €

*** FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.55 €/m²
- avec un minimum de 20.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

- Fixe les tarifs d'utilisation des bornes électriques à :

- par journée d'utilisation..... 4.00 €

- Prévoit d'inscrire la recette au compte 73154 "Droits de place" du budget communal.

TARIFS LOCATIONS SALLE EQUIPEMENT CULTUREL

1- fixer les tarifs de location de la salle culturelle comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

PARTICULIERS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement *
Germanois	190 €	110 €	130 €
Autres	360 €	150 €	130 €
"Vin d'honneur"	76 € Location uniquement de l'espace « Bar »	/	130 €
Entreprise commerciale germanoise	252 €	150 €	130 €
Entreprise commerciale autre que germanoise	400 €	150 €	130 €

ASSOCIATIONS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement *
Sociétés germanoises 1ère manifestation	Gratuite	Gratuite	130 €
Sociétés germanoises A partir de la 2ème manifestation	190 €	110 €	130 €
Loto Belote Associations locales	65 €	110 €	130 €
Sociétés extérieures communes	210 €	110 €	130 €

- Instaure un Supplément pour frais de chauffage de 50 € pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

Des arrhes, d'un montant de 30 % de la somme due seront à régler à la réservation au vu de l'émission d'un titre exécutoire de recette.

Il sera demandé une caution de 500 € à la remise des clefs.

- Le tarif pour les utilisations de courte durée, tel que les Assemblées générales, conférences, réunions d'une demi-journée d'organismes divers... est fixé à partir du 1^{er} janvier 2024 à 130 €. avec le supplément chauffage de 50 € du 1^{er} octobre au 30 avril.

- La recette sera inscrite au compte 752 "Revenus des immeubles" du Budget Communal.

TARIFS LOCATIONS SALLE DE LA MADELEINE

- Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - * Réunion d'organismes privés..... 190 €
 - * Réunion d'associations
lors de manifestation à but lucratif 75 €
 - * Réunion organisée par des particuliers 75 €

- Fixe un tarif complémentaire de 50 € pour les frais de chauffage pour les locations pendant la période du 1er octobre au 30 avril.

TARIFS LOCATION MATERIEL PARQUET / PODIUM – TABLES / CHAISES

Fixe à compter du 1er janvier 2024 les modalités de location comme suit :

- Prêt du parquet ou podium aux Communes ou Sociétés du territoire de la CCVAI : Gratuit
- Prêt du parquet ou podium aux Communes ou Sociétés hors territoire CCVAI : 260 € / prêt.

Dans le cadre d'une animation particulière à but lucratif organisée dans la commune par un professionnel germanois les tarifs de location du matériel mis à disposition sont les suivants :

- Parquet et/ou podium : 80 € / prêt
- Tables et/ou chaises : 60 € / prêt

Les recettes seront inscrites au budget communal au compte 7083 Locations diverses (autres qu'immeubles).

APPROBATION DE L'ACQUISITION PAR L'EPORA DU TENEMENT IMMOBILIER APPARTENANT AUX CTS SERRE

- Approuve dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière, l'acquisition par l'EPORA à l'indivision SERRE, d'une maison de ville située 485, Rue Jean Boyer, cadastrée C 1922, au prix de 55 000 €.
- S'engage au rachat ultérieur du dudit bien selon les conditions prévues dans ladite convention.

ETUDES PROGRAMMATION, REQUALIFICATION PLACE DE VERDUN ET AMENAGEMENT RUE JEAN BOYER / RUE DE L'AURORE

- Décide de solliciter dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain une subvention auprès du Département de la Loire pour obtenir un financement maximal pour permettre la réalisation des études pour des travaux de sécurisation et d'amélioration des stationnements:

Etude de programmation : 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Aménagement du carrefour entre la Rue Jean Boyer et la Rue de l'Aurore :

9 660 € HT soit 11 592 € TTC

Requalification Place de Verdun : 13 800 € HT soit 16 560 € TTC.

- Prévoit d'imputer la dépense totale s'élevant à 33 260 € HT en section d'investissement du budget principal de la commune.

- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

BUDGET PRINCIPAL 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°3

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par cette décision modificative n°3 du Budget Principal 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6817 : Dot. prov. dépréc. actifs circulants		4 956.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		4 956.00 €		
R 747888 : Autres				4 956.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				4 956.00 €
Total		4 956.00 €		4 956.00 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		17.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		17.00 €		
D 2031-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMAI		21 600.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		21 600.00 €		
D 21568 : Autre matériel, outillage incendie		10 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		10 000.00 €		
D 2313-201 : REFECTON BUREAU DU MAIRE		13 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		13 000.00 €		
R 1321-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMAI				16 214.00 €
R 1323-197 : TVX CHAUFFAGE EQUIPEMENT CUL				17 312.00 €
R 13251-178 : TVX AMENAG MAISON DES ASSOC				4 166.00 €
R 13251-197 : TVX CHAUFFAGE EQUIPEMENT CU				6 925.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				44 617.00 €
Total		44 617.00 €		44 617.00 €
Total Général		49 573.00 €		49 573.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par cette décision modificative n°2 du Budget Assainissement 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		40 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		40 000.00 €		
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	4 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 000.00 €			
R 131 : Subventions d'équipement				36 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				36 000.00 €
Total	4 000.00 €	40 000.00 €		36 000.00 €
Total Général		36 000.00 €		36 000.00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

- Accorde une subvention exceptionnelle de 2 500 €. pour l'acquisition de matériel de cuisine pour équiper le nouveau centre de secours. Le piano et la hotte actuellement installés n'étant pas retirés de l'ancienne caserne.

- Préleve la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget de la Commune.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- **Décision du 23 novembre 2023 : Etude pour la révision du schéma directeur d'assainissement,**

De choisir l'offre de la Société : Coopérative d'Etudes en Eau et Assainissement (C2EA), 222 - 224 Boulevard Gustave Flaubert - 63000 CLERMONT-FERRAND d'un montant total de 79 560 €. HT.

- **Décision du 23 novembre 2023 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la révision du schéma directeur d'assainissement**

De signer le contrat de maîtrise d'œuvre du bureau d'études EAUGIS 7 bis Rue de Montlys 69420 AMPUIS, pour la révision du schéma directeur d'assainissement. Les honoraires s'élèvent à 7 020 € HT.

- **Décision du 26 novembre 2023 : Contrat d'entretien de chauffage Salle culturelle Greyzolon du Luth et Vestiaires du foot**

De signer un contrat d'entretien de chauffage chaudière gaz pour la Salle culturelle Greyzolon du Luth et pour les Vestiaires du foot avec la Société THERMI DEPANNAGE 134, rue de Saint Exupéry ZI Les Beluzes 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU.

Le contrat est consenti moyennant un prix annuel de 300 € HT pour la Salle Greysolon du Luth et 180 € HT pour les vestiaires du foot.

- **Décision du 26 novembre 2023 : Convention relative à la visite de contrôle et d'entretien de la station d'épuration et des postes de relevage**

De signer une convention avec la société SAUR, ayant son siège social, 11, Chemin de Bretagne 92442 ISSY LES MOULINEAUX relative à une visite annuelle de contrôle et d'entretien de la Station d'épuration de Pralong et des postes de relevage du camping et Baffy.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

Le contrat comprend une prestation annuelle correspondant à un montant global et forfaitaire de 500 € HT. Aucune révision de prix n'aura lieu sur la durée de la convention.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU AVENANT N° 1

- Décide de conclure avec SARL OXYRIA 42470 FOURNEAUX, dans le cadre d'une modification de droit commun du PLU un avenant n°1 ci-dessous :

. Montant initial du marché : 3 990.00 € HT soit 4 788.00 € TTC

. Montant de l'avenant : 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC

. Nouveau montant du marché public : 5 790.00 € HT soit 6 948.00 € TTC

- Autorise le Maire à signer l'avenant considéré, l'acte spécial avec M. Julien DALLEMAGNE, JD URBANISME 69210 L'ARBRESLE, pour un montant de 4 743 €.HT avec autoliquidation de la TVA (due par le titulaire) ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

-QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement du bail du presbytère** : une rencontre sera programmée avec la Paroisse pour renégociation.

- **La Sté Europ Métal Fil** va transmettre sa réponse au sujet de l'acquisition de la cellule n°3 des Ateliers de Pralong.

- Comptes rendus :

- Réunion du SIEL par Mme Céline MOUNIER
- Réunion sur la rencontre avec les riverains de la Rue de la République pour la végétalisation.
- Point sur la rencontre avec M. le Préfet de la Loire et M. le Sous-Préfet de Roanne du 10 novembre 2023 (signature de la convention ORT dans le cadre de Petites Villes de Demain, modification PLU...)
- Signature avec le Procureur de la République le 28/11/2023 à la CCVAI du protocole de mise en œuvre de la procédure de transaction proposée par le Maire

- Rappel dates de la fin d'année :

- 05/12/2023 Repas des seniors
- 15/12/2023 Arbre de Noël du personnel
- 13/01/2024 Vœux de la Municipalité

- Distribution des colis le 9 décembre 2023

Prochain CM : mardi 19 décembre 2023 à 20h 30

La séance est levée à : 23 heures 15

En début de séance ordinaire du mardi dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le douze décembre deux mille vingt-trois, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt-huit novembre deux mille vingt-trois comportant les délibérations n° 87/23 à 98/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND.

Lucie LAFAURIE.